

Assises de l'Eau 07 juin 2018

Direction Territoriale Vallées de Marne

Un service de l'eau et de l'assainissement performant

- 1) évolutions du XIème programme pour l'AEP et l'Assainissement
- 2) témoignage de l'Union des Services de l'Eau du Sud de l'Aisne sur la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
- 3) témoignage de la Communauté d'Agglomération d'Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne sur la gestion du service public d'assainissement



**eau
seine
NORMANDIE**

Agence de l'eau
Établissement public
de l'État

AEP : Rappel Xème programme

Aides sur les études : Schéma d'alimentation en eau potable, étude diagnostic, étude transfert de compétences, ...

Aides sur les travaux portant sur les ouvrages de production, adduction, traitement et stockage (pas d'aide sur la distribution), travaux urgents (avance)

Principes pour les travaux :

- Différenciation taux urbain/rural
- Taux de base/taux majoré
- 4 critères d'éligibilité 4 critères de majoration
- Prix de référence sur les canalisations (adduction, interconnexion) et la création de réservoirs



Appel à Projets 2015, 2016 et 2017 pour le renouvellement des canalisations d'eau potable



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE



**eau
seine**
NORMANDIE

Agence de l'eau
Établissement public
de l'État

AEP : Propositions/réflexions XIème programme

Aides sur les études : Schéma d'alimentation en eau potable, étude diagnostic **accompagnée d'un PGSSE**, étude transfert de compétences, ...

Aides sur les travaux portant sur les ouvrages de production, adduction, traitement, **distribution** et stockage, travaux urgents (avance)

Principes pour les travaux :

- **Etre à jour de sa déclaration dans SISPEA**
- Différenciation des taux urbain/rural
- Taux de base/~~taux majoré~~ : urbain S30%+A20%, rural S40%
- **3 critères de conditionnalité** ~~4 critères de majoration~~
- Prix de référence sur les canalisations (adduction, interconnexion, **distribution**) et la création de réservoirs





**eau
seine
NORMANDIE**

Agence de l'eau
Établissement public
de l'État

AEP : Evolutions critères d'éligibilité/conditionnalité X/XIème (non validé)

Critère	Xème base	Xème majoration	XIème
1) DUP*	Engagée(s) pour tous les captages	Arrêté(s) préfectoral signé(s) pour tous les captages	Arrêté(s) préfectoral signé(s) pour tous les captages
2) Rendement	Diagnostic engagé si < 70% pour rural, < 75% pour intermédiaire, < 80% pour urbain	si > 70% pour rural, > 75% pour intermédiaire, > 80% pour urbain	Diagnostic engagé si < 70% pour rural, < 75% pour intermédiaire, < 80% pour urbain
3) AAC* (<u>travaux suite pollution anthropique</u>)	Travaux pollution anthropique : AAC engagée(s) pour l'ensemble des captages prioritaires et sensibles Autres travaux : pas d'exigence	Travaux pollution anthropique : AAC terminée(s) + Animation ou MAE ou action foncière pour l'ensemble des captages prioritaires et sensibles Autres travaux : pas d'exigence	Travaux pollution anthropique : AAC terminée(s) + Animation ou MAE ou action foncière pour l'ensemble des captages prioritaires et sensibles Autres travaux : Captages prioritaires: AAC terminée(s) + Animation ou MAE ou action foncière Captages sensibles : AAC engagée(s) + mise en oeuvre plan d'actions dans les 4 ans
4) Zéro phyto	Maître d'ouvrage engagé	Majorité communes adhérentes et toutes les communes bénéficiaires engagées	<u>Critère abandonné</u> (réglementaire)

*** Suite à modification importante d'un périmètre, si critère(s) 1 et/ou 3 non atteint(s) : s'engager dans un plan d'actions pluriannuelles avec échéancier**

Assises de l'Eau - Vallées de Marne - 07 juin 2018



**eau
seine**
NORMANDIE

Agence de l'eau
Établissement public
de l'État

AEP : Spécificités à la réhabilitation des canalisations de distribution (lutte contre les fuites) :

Les travaux de réhabilitation structurante des canalisations de distribution seront intégrés au XIème programme sous certaines conditions :

- Arrêté(s) DUP signé(s) et AAC plans d'actions pour captages prioritaires et AAC engagée pour captages sensibles
- **Communes rurales**
- **Etude de gestion patrimoniale**
- **Travaux en conformité avec le plan d'actions du diagnostic de moins de 10 ans**

L'application de la charte qualité des réseaux d'eau potable est encouragée.



75%
c'est la part
des réseaux dans
la valeur du système
de production
et distribution
d'eau potable

Assises de l'Eau - Vallées de Marne - 07 juin 2018



**eau
seine
NORMANDIE**

Agence de l'eau
Établissement public
de l'État

Gestion patrimoniale des réseaux

Une approche à long terme : très bonne connaissance du patrimoine en tenant compte de son cycle de vie

Un suivi en continu du fonctionnement du système : outils de mesure et suivi d'indicateurs de performance

Une démarche d'anticipation : anticiper les défaillances du système

Un outil de planification : hiérarchiser et programmer les actions et les investissements

Un processus évolutif : « amélioration continue » et mise à jour de la connaissance

Double objectif : maintenir un niveau de performance du service et garantir un prix de l'eau acceptable



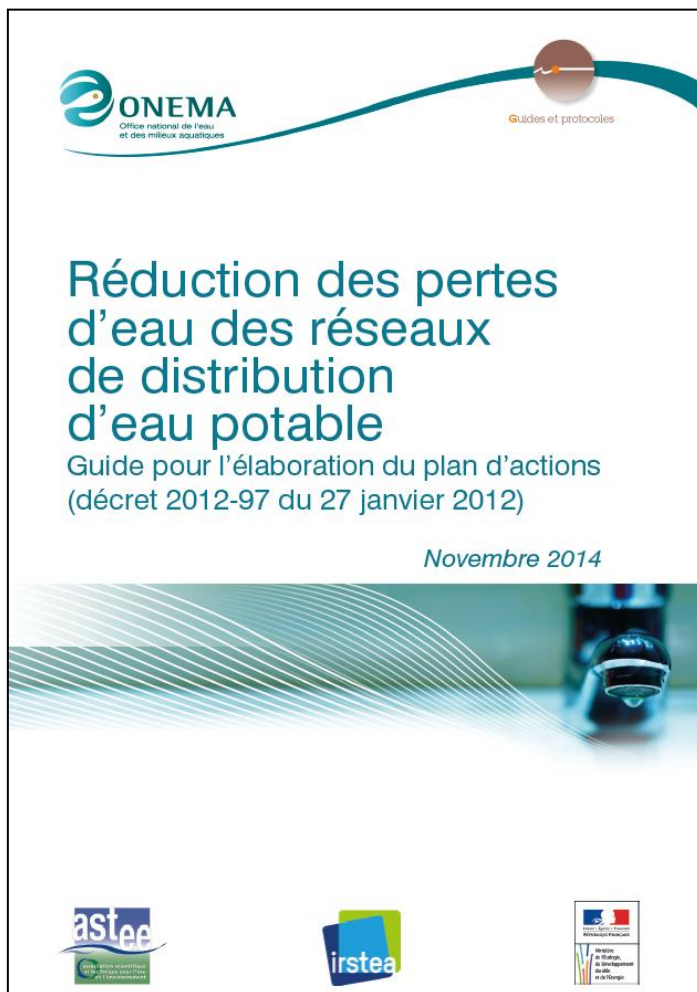
Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE



**eau
seine
NORMANDIE**

Agence de l'eau
Établissement public
de l'État

AEP : Deux guides :





eau
seine
NORMANDIE

Agence de l'eau
Établissement public
de l'État

Lutte contre le gaspillage :



Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE



eau
seine
NORMANDIE

Agence de l'eau
Établissement public
de l'État

Assainissement : Rappel Xème programme

Aides sur les études : Schéma directeur d'assainissement, zonage, étude diagnostic, étude transfert de compétences, ...

Aides sur les travaux portant sur la création, la réhabilitation et l'extension du transport et de la collecte, les branchements sous domaine privé.

Conditions et modalités pour les travaux :

- Application de la charte nationale qualité des réseaux d'assainissement
- Taux unique réseau S30%+A20% révisé fin 2017 S40%+A20%
- Forfait branchements privés : simple = 2000 €, complexe = 3000 €
+ forfait de gestion 300 €
- Étude zonage, schéma directeur, diagnostic indispensable
- Prix de référence sur les canalisations

Assainissement : Propositions/réflexions XIème programme

Aides sur les études : Schéma directeur d'assainissement, zonage (volet pluvial inclus), étude diagnostic, étude transfert de compétences, ...

Aides sur les travaux portant sur la création, la réhabilitation et l'extension du transport et de la collecte, les branchements sous domaine privé.





eau
seine
NORMANDIE

Agence de l'eau
Établissement public
de l'État

Assainissement : Propositions/réflexions XIème programme....suite

Conditions et modalités pour les travaux :

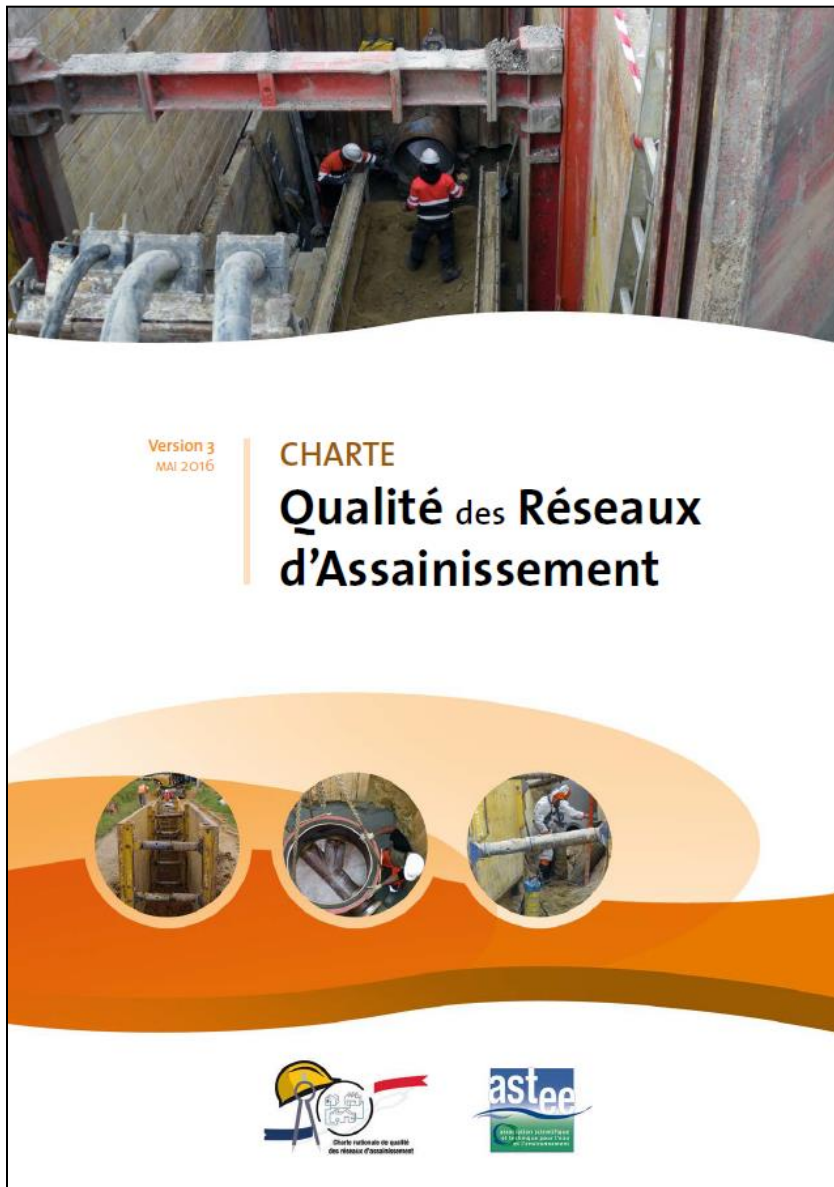
- Application de la charte nationale qualité des réseaux d'assainissement
- Réhabilitation : à compter du 01/01/2021 : diagnostic < 10 ans (agglomération < 10 000 EH) et diagnostic permanent (agglomération > 10 000 EH)
- Création : zonage d'assainissement approuvé obligatoire
- Extension : si conformité DERU temps sec et temps de pluie longueur moyenne entre 2 branchements < 40m
- Taux unique réseau S40%+A20%
- Taux minoré pour création/réhabilitation si absence de zonage pluvial approuvé pour agglomération > 10 000 EH (à partir 01/01/2021)
- Forfait branchements privés : 3000 € province, 3500 € Seine Francilienne ~~+ forfait de gestion 300 €~~
- Prix de référence sur les canalisations



**eau
seine
NORMANDIE**

Agence de l'eau
Établissement public
de l'État

Un guide parmi la documentation assainissement :



Pour plus d'informations:

www.eau-seine-normandie.fr